

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 6 mai 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 6 mai 2019 à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Lévis Duchesne, Sylvain Lavoie

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Madame Marie-Hélène Boily, directrice générale
Monsieur Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 085.05.2019 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2019
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4.1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 2 avril 2019 au 6 mai 2019
 - 4.1.2 Entente de fourniture de services en gestion avec la Municipalité d'Hébertville
 - 4.1.3 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
 - 4.1.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 559 900 \$
 - 4.1.5 Élimination des tarifs ou quotas dans le secteur de l'aluminium avant de signer l'accord États-Unis–Mexique–Canada - Appui
 - 4.1.6 Autorisation de signataires - Contrat d'acte de vente à intervenir avec M. Paul-Antoine Mathieu - Emplacement dans le but d'y construire un développement domiciliaire
 - 4.1.7 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Résolution attestant de la véracité des frais encourus
 - 4.1.8 Adoption d'une politique concernant le protocole d'accueil et de services à la clientèle
 - 4.1.9 Proclamation semaine québécoise des personnes handicapées

4.1.10 Approbation des prévisions budgétaires supplémentaires 2019 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur Sud

4.2 Gestion du territoire

4.2.1 Demande à la Société d'Assurance automobile du Québec - Modification d'inscription de fourrière

4.2.2 Adoption du second projet de Règlement no 246-2019 modifiant le règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur

4.2.3 Adoption du second projet de Règlement no 247-2019 modifiant le règlement sur les usages conditionnels

4.2.4 Octroi d'un contrat suite à un appel d'offres sur le Système électronique des appels d'offres - Développement domiciliaire domaine du Plateau

4.2.5 Octroi d'un contrat – Acquisition de matériaux pour la conduite pluviale (drainage des champs) – Développement domiciliaire domaine du Plateau – Appropriation au Règlement d'emprunt no 198-2016

4.2.6 Autorisation d'un signataire - Contrat à intervenir avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports - Entretien aire de repos et tonte de gazon

4.2.7 Autorisation de passage - Pèlerinage à pied/Alma/Lac Bouchette

4.2.8 Octroi d'un contrat à Sel Warwick inc. - Achat de calcium en flocons

4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

4.3.1 Octroi d'un contrat à Cimco Réfrigération pour le remontage d'un compresseur du système de réfrigération de l'aréna

4.3.2 Autorisation de passage de vélos lors du Grand Tour Desjardins 2019

4.3.3 Adoption d'une politique de contributions financières

4.3.4 Modification de la politique de stationnement des véhicules récréatifs au Rigolet

4.3.5 Autorisation d'activités dans le cadre du règlement no 1007-07 et fermeture de rues

4.3.6 Demande d'un permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux dans le cadre d'activités estivales

4.3.7 Engagement - Entretien du réseau cyclable associé du Horst de Kénogami

4.4 Rapport des activités du conseil

4.4.1 Représentation du conseil municipal, dons et subventions

5 Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

6.1 Motion de félicitations - Récipiendaires Gala des Grands Prix Agroalimentaires

- 6.2 Motion de félicitations – M^{me} Alice Potvin
- 6.3 Motion de félicitations - Ferme Cendrillon
- 7 Période de questions des citoyens
- 8 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. **086.05.2019 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2019**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

4.1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

4.1.1 **087.05.2019 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES
COUVRANT LA PÉRIODE DU 2 AVRIL 2019 AU 6
MAI 2019**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Hélène Boily, trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

*Marie-Hélène Boily
Trésorière*

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 2 avril 2019 au 6 mai 2019 laquelle totalise la somme de 293 791,64 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 **ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES EN GESTION AVEC
LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

M. André Fortin, maire fait part de sa réflexion suite à la décision de la Municipalité d'Hébertville de ne pas poursuivre le processus de conclusion d'une entente de fourniture de services et gestion et fait part de sa vision de l'avenir du monde municipal.

M. le maire mentionne que si notre organisation se porte bien, nous ne devons pas hésiter à nous projeter dans le temps et toujours nous demander ce l'on pourrait améliorer.

4.1.3 **088.05.2019 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS**

À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 mai 2019, au montant de 1 559 900 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 BANQUE ROYALE DU CANADA

156 900 \$	2,82000 %	2020
161 800 \$	2,82000 %	2021
167 000 \$	2,82000 %	2022
172 600 \$	2,82000 %	2023
901 600 \$	2,82000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,82000 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

156 900 \$	2,25000 %	2020
161 800 \$	2,30000 %	2021
167 000 \$	2,40000 %	2022
172 600 \$	2,50000 %	2023
901 600 \$	2,60000 %	2024

Prix : 98,84800

Coût réel : 2,85840 %

3 CAISSE DESJARDINS DES CINQ CANTONS

156 900 \$	2,99000 %	2020
161 800 \$	2,99000 %	2021
167 000 \$	2,99000 %	2022
172 600 \$	2,99000 %	2023
901 600 \$	2,99000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,99000 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 mai 2019 au montant de 1 559 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 63 2008, 44 2007, 46 2007, 42 2007, 82 2009, 83 2009, 218 2017 et 205 2016. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

BILLETS AU MONTANT DE 1 559 900 \$

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 559 900 \$ qui sera réalisé le 13 mai 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
63-2008	154 200 \$
44-2007	130 200 \$
46-2007	452 200 \$
42-2007	61 100 \$
82-2009	59 300 \$
83-2009	72 900 \$
218-2017	380 000 \$
205-2016	250 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 46 2007, 82 2009, 83 2009, 218 2017 et 205 2016, la Ville de Métabetchouan Lac-à-la-Croix souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 mai 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 mai et le 13 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	156 900 \$	
2021.	161 800 \$	
2022.	167 000 \$	
2023.	172 600 \$	
2024.	178 100 \$	(à payer en 2024)
2024.	723 500 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 46 2007, 82 2009, 83 2009, 218 2017 et 205 2016 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 mai 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 **090.05.2019** **ÉLIMINATION DES TARIFS OU QUOTAS DANS LE SECTEUR DE L'ALUMINIUM AVANT DE SIGNER L'ACCORD ÉTATS-UNIS-MEXIQUE-CANADA - AP-PUI**

Considérant que le gouvernement du Canada et ceux des États-Unis et du Mexique ont conclu, le 30 septembre 2018, un nouvel accord de libre-échange, l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) qui devra être ratifié par les parlements des trois pays;

Considérant que l'économie régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean créatrice d'emploi

est largement structurée sur la base des industries forestières et de l'aluminium sur laquelle des tarifs américains sont injustement imposés présentement;

Considérant que ces tarifs n'ont toutefois pas encore été levés dans la foulée de l'adoption de cet accord;

Considérant que des tarifs spécifiques affectent plusieurs entreprises canadiennes dans la production et la transformation de l'aluminium menaçant de nombreux emplois et la réalisation de projets futurs et d'investissements majeurs, en particulier au Saguenay-Lac-Saint-Jean;

Considérant que Rio Tinto annonçait le 21 mars dernier, en raison des effets négatifs de ces tarifs sur le marché visé par le projet, la suspension d'un projet d'agrandissement du centre de coulée de l'usine Alma, d'une valeur de 200 000 000 \$ qui devait entraîner la création d'une quarantaine d'emplois permanents et d'environ 400 emplois pour la période de construction.

À ces causes, M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, en accord avec le Syndicat des travailleurs de l'aluminium d'Alma, demande aux chefs des 4 partis politiques à Ottawa, de faire front commun contre les tarifs américains imposés, en particulier sur l'aluminium, en défendant les intérêts des collectivités canadiennes, québécoises, et plus spécifiquement celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 **091.05.2019 AUTORISATION DE SIGNATAIRES - CONTRAT D'ACTE DE VENTE À INTERVENIR AVEC M. PAUL-ANTOINE MATHIEU - EMPLACEMENT DANS LE BUT D'Y CONSTRUIRE UN DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'autoriser M. André Fortin, maire et M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix :

- Un acte de vente à intervenir avec M. Paul-Antoine Mathieu d'un emplacement correspondant à une partie du lot 5 269 121 au cadastre du Québec, d'une superficie de 103 726,50 mètres carrés sur la base de 1,71 \$ le mètre carré, totalisant la somme de 177 372,31 \$ plus les taxes applicables, aux fins d'y construire un développement domiciliaire;
- Une promesse d'achat – vente d'un terrain à intervenir avec avec M. Paul-Antoine Mathieu d'un emplacement correspondant à une partie du lot 5 269 121 au cadastre du Québec, d'une superficie de 63 418,60 mètres carrés pour la somme de 102 627,69 \$ plus les taxes applicables.

D'approprier ces sommes au Règlement d'emprunt n° 198-2016.

Cet acte de vente et la promesse d'achat – vente d'un terrain font partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 **092.05.2019 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - RÉOLUTION ATTESTANT DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENCOURUS**

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 35 682 \$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2018;

Considérant que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont les municipalités sont responsables;

Considérant que Lajoie Auto pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec et Contrôle routier Québec (SAAQ).

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

Que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix désigne Lajoie Auto propriété de 9255-7859 Québec inc. à opérer une fourrière d'autos au 60, rue des Érables, à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et, de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix;

Que Lajoie Auto devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec;

Que les installations de Lajoie Auto devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité;

Que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis de même qu'à l'égard de l'exploitation, de l'opération ou des activités relatifs à ladite fourrière ou en lien avec la cessation de celles-ci.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 **097.05.2019 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO
246-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO
22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est régie par la *Loi sur les Cités et Villes* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur s'applique au territoire municipal;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce Règlement afin de modifier les dispositions applicables aux usages secondaires relatifs aux usages industriels;

Considérant qu'un premier projet de Règlement a été adopté et soumis à une consultation publique;

Considérant que le projet de Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire en vertu de la Loi.

À ces causes, M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Martin Voyer d'adopter le présent second projet de Règlement portant le numéro 246-2019, lequel fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 **098.05.2019 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO
247-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES
USAGES CONDITIONNELS**

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est régie par la *Loi sur les Cités et Villes* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le Règlement sur les usages conditionnels n° 132-2012 et ses amendements en vigueur s'applique au territoire municipal;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce Règlement afin :

- D'ajouter une section relative à l'usage complémentaire « logement » à un usage principal « agricole »;
- De modifier la section relative aux usages commerciaux et industriels en zones

agricoles et forestières dans le but de favoriser la réutilisation d'un immeuble bénéficiant de droits acquis.

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté et soumis à une consultation publique;

Considérant que ce projet de Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire en vertu de la Loi.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Richard Lapointe d'adopter le présent second projet de Règlement portant le numéro 247-2019, lequel fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 **099.05.2019 OCTROI D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS D'OFFRES - DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DOMAINE DU PLATEAU**

Considérant l'appel d'offres publié sur le Système électronique des appels d'offres le 6 avril 2019 pour la construction d'infrastructures du développement domiciliaire domaine du Plateau;

Considérant que suite à cet appel d'offres, huit soumissionnaires ont déposé leur offre avant l'heure et la date limite et que les offres se décrivent comme suit:

Soumissionnaire(s)	Endroit	Montant (incluant les taxes applicables)
Les Entreprises Siderco inc.	Chicoutimi	819 132,49 \$
Excavation Boulanger	Jonquière	839 970,02 \$
Felco enr.	Saint-Félicien	861 431,27 \$
Les Entreprises Rosario Martel inc.	Alma	901 310,28 \$
ED Pro Excavation	Chicoutimi	961 058,78 \$
Construction de l'Avenir	Dolbeau-Mistassini	986 087,86 \$
Excavation L.M.R.	Jonquière	998 070,69 \$
Location A.L.R. inc.	Alma	1 148 600,25 \$

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accorde le contrat de construction d'infrastructures du nouveau développement domiciliaire domaine du Plateau au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Siderco inc. au prix indiqué au tableau ci-haut décrit et d'approprier cette somme au Règlement d'emprunt n° 198-2016.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 **100.05.2019 OCTROI D'UN CONTRAT – ACQUISITION DE MATÉRIAUX POUR LA CONDUITE PLUVIALE (DRAINAGE DES CHAMPS) – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DOMAINE DU PLATEAU – APPROPRIATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 198-2016**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de matériaux concernant la construction d'une conduite pluviale en vue du développement domiciliaire du domaine du Plateau;

Considérant que suite à cet appel d'offres, deux soumissionnaires ont déposé leur offre avant l'heure et la date limite et que les offres se décrivent comme suit:

Soumissionnaire(s)	Endroit	Montant (excuant les taxes applicables)
Produits BCM Ltée	Chicoutimi	40 594,31 \$
Réal Huot inc.	Québec	51 596,97 \$

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accorde le contrat d'acquisition de matériaux pour la construction d'une conduite pluviale au plus bas soumissionnaire conforme, soit Produits BCM Ltée au prix indiqué au tableau ci-haut décrit et d'approprier cette somme au Règlement d'emprunt n° 198-2016.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 **101.05.2019** **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE - CONTRAT À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS - ENTRETIEN AIRE DE REPOS ET TONTE DE GAZON**

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est en accord pour renouveler l'entente avec le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant l'entretien de l'aire de repos, la tonte de gazon de celle-ci et des endroits suivants :

- intersection route 169 et rue St-André
- intersection route 169 et rue St-Antoine
- intersection route 169 et rue Plourde
- intersection route 169 et route 170
- secteur route 169 entre rues St-Antoine et Plourde

Considérant que cette entente est pour une période de trois ans, du 1^{er} mai 2019 jusqu'au 1^{er} octobre 2022 et que le montant alloué à la Ville est de 5 300 \$.

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix accepte les conditions de renouvellement offertes par le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'entretien de l'aire de repos et la tonte de gazon telles que décrites dans leur correspondance du 5 avril 2019 au montant de 5 300 \$ et autorise le greffier, Mario Bouchard, à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix une convention à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 **102.05.2019** **AUTORISATION DE PASSAGE - PÈLERINAGE À PIED/ALMA/LAC BOUCHETTE**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

D'autoriser le passage du Pèlerinage à pied Alma/Lac Bouchette dans les rues et routes du territoire de la Ville de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix les 11, 12 et 13 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

4.2.8 **103.05.2019** **OCTROI D'UN CONTRAT À SEL WARWICK INC. - ACHAT DE CALCIUM EN FLOCONS**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

De procéder à l'achat de chlorure de calcium en flocons auprès de Sel Warwick inc. le tout pour la somme de 12 333,60 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services.

Adoptée à l'unanimité

4.3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

4.3.1 **104.05.2019 OCTROI D'UN CONTRAT À CIMCO RÉFRIGÉRATION POUR LE REMONTAGE D'UN COMPRESSEUR DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA**

Considérant le scénario de planification du système de réfrigération de 5 ans retenu en 2017;

Considérant les recommandations du manufacturier, le nombre d'heures de fonctionnement inscrit au compteur du compresseur #2 de l'aréna et des besoins à venir.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à Cimco Réfrigération le contrat de remontage d'un compresseur du système de réfrigération à l'aréna pour la somme de 9 389 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 29 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 **105.05.2019 AUTORISATION DE PASSAGE DE VÉLOS LORS DU GRAND TOUR DESJARDINS 2019**

Considérant la demande d'autorisation de passage reçu de Vélo Québec pour le Grand Tour Desjardins 2019;

Considérant les avantages liés à la visibilité qu'offre le passage de 1 600 cyclistes sans bloquer complètement la circulation sur le territoire de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix;

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin

D'autoriser le Grand Tour Desjardins à emprunter les rues et routes du territoire de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix lors de la randonnée cyclo-touriste le 6 août 2019 entre 7 h 30 et 15 h.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 **106.05.2019 ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

Considérant le souhait que le processus décisionnel du conseil municipal pour l'octroi de contributions financières à des demandes reçues soit mieux encadré;

Considérant la recommandation du comité administration et développement d'adopter une politique de contributions financières.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

D'adopter une politique de contributions financières. Cette politique fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 **107.05.2019 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS AU RIGOLET**

Considérant les observations effectuées depuis les trois dernières années au kiosque d'informations municipales, l'augmentation des utilisateurs de véhicules récréatifs, la dimension des véhicules, la notion de sécurité et la gestion du stationnement;

Considérant la recommandation du comité loisirs, culture, tourisme et qualité de vie en date du 30 octobre 2018 de modifier la politique.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De modifier la politique de stationnement des véhicules récréatifs au Rigolet afin de considérer le stationnement comme une aire de repos d'une nuitée seulement et modifier les règles comme suit:

- Les utilisateurs doivent utiliser les espaces de stationnements réservés à cet effet
- Les utilisateurs doivent garder leurs auvents fermés
- Aucun équipement de cuisson ou abris ne peut être utilisé à l'extérieur
- Un montant de 30 \$ est perçu par la municipalité lors de l'arrivée de l'utilisateur
- Une vignette indiquant que le véhicule récréatif a été contrôlé sera apposée sur le pare-brise du véhicule
- Les utilisateurs doivent quitter le stationnement à 11 h lors de l'arrivée du préposé au kiosque

Adoptée à l'unanimité

4.3.5 **108.05.2019** **AUTORISATION D'ACTIVITÉS DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT NO 1007-07 ET FERMETURE DE RUES**

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser le comité Festi-Vélo à tenir diverses activités devant se dérouler le 19 juin 2019 et du 27 au 29 juin 2019, le tout en conformité au règlement n° 1000-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre;

D'autoriser, dans le cadre de la tenue du critérium le 19 juin 2019 de 17 h à 20 h dans le secteur de Lac-à-la-Croix, la fermeture des rues telles que décrites en annexes et également la tenue du critérium le 27 juin 2019, la fermeture des rues du centre-ville du secteur Métabetchouan telles que décrites en annexes;

D'autoriser dans le cadre de l'Ultra-Marathon devant se dérouler le 6 juin de 13 h 30 à 15 h, la fermeture de la rue Saint-André pour la halte-repos des coureurs.

Adoptée à l'unanimité

4.3.6 **109.05.2019** **DEMANDE D'UN PERMIS D'ALCOOL AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS ESTIVALES**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'autoriser le comité Festi-Vélo à effectuer une demande de permis de réunion pour vendre de l'acool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la soirée du 28 juin à l'aréna à l'occasion du gala de lutte et le 29 juin 2019 sur le site de la rue Saint-André dans le cadre du souper dans les rues à partir des intersections de la rue St-George et Saint-Pierre dans le secteur de Métabetchouan.

Adoptée à l'unanimité

4.3.7 **110.05.2019** **ENGAGEMENT - ENTRETIEN DU RÉSEAU CYCLABLE ASSOCIÉ DU HORST DE KÉNOGAMI**

Considérant que le réseau cyclable Horst de Kénogami est accrédité comme réseau

cyclable associé à la Véloroute des Bleuets;

Considérant que le réseau associé Horst de Kénogami est une initiative des municipalités de Métabetchouan – Lac-à-la-Croix, Hébertville et de ville de Saguenay;

Considérant qu'annuellement, un contrat de service est signé entre les partenaires du circuit et la Corporation du circuit cyclable Tour du lac Saint-Jean pour la coordination de l'entretien selon le même devis d'entretien s'appliquant aux municipalités membres de la Véloroute des Bleuets;

Considérant que depuis quelques années, le nombre de demandes de services transmises aux municipalités partenaires du réseau associé du Horst de Kénogami est important et que la corporation soulève que le délai de traitement des demandes excède les délais normaux;

Considérant qu'en tant que réseau associé à la Véloroute des Bleuets, le réseau du Horst de Kénogami bénéficie des efforts de commercialisation, notamment par la publication du Guide vélo Saguenay–Lac-Saint-Jean;

Considérant que lors de la rencontre du 19 février 2019, les membres du comité du comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets ont adopté la résolution 05-02-19, en vertu de laquelle l'accréditation du réseau associé Horst de Kénogami pour l'année 2019 est conditionnelle à un engagement clair des partenaires à améliorer l'entretien et le temps de réponse aux demandes de services;

Considérant qu'une rencontre a eu lieu le 4 avril dernier entre les représentants de la MRC du Domaine-du-Roy, agissant comme MRC mandataire ainsi que les représentants des 3 partenaires du réseau associé Horst de Kénogami;

Considérant qu'il a été convenu que les améliorations souhaitées doivent être constatées d'ici le 1er juillet 2019, à défaut de quoi l'accréditation du réseau associé Horst de Kénogami sera révoquée et le réseau ne figurera pas dans la prochaine version du Guide vélo Saguenay – Lac-Saint-Jean;

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

Que, d'ici le 1er juillet 2019, la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix s'engage à :

- Améliorer l'entretien de la portion du circuit cyclable du Horst de Kénogami située sur son territoire, conformément au contrat signé avec la Corporation du circuit cyclable Tour du lac Saint-Jean et au devis d'entretien 2019;
- Améliorer le suivi des demandes de services transmises par la corporation ainsi que le délai de réponse aux dites demandes.

Adoptée à l'unanimité

4.4 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4.4.1 **REPRÉSENTATION DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Comité de vérification des comptes de la Ville
- Représentation soirée des bénévoles
- Comité spécial sur la gestion des heures de glace
- Comité loisirs, culture, tourisme et qualité de vie
- Comité gestion du territoire
- Conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Conseil d'administration Club des Aînés
- Entrevues du personnel pour le camp de jour
- Conseil d'administration Camp Musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Rencontre Ville de Saguenay (route verte)
- Représentation Fabrique de Saint-André
- Réunion maison des jeunes
- Conseil d'administration Office municipal d'Habitation
- Représentation spectacle bénéfique Fabrique de Sainte-Croix (chorale et pièce de

théâtre)

- Comité de sélection Office municipal d'Habitation
- Comité de coordination du vélo
- Réunion Destination Lac-Saint-Jean
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Rencontre pour le dossier du Gazoduc
- Représentation journée sur la pauvreté
- Rencontres de citoyens

4.4.2 111.05.2019 **REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL,
DONS ET SUBVENTIONS**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant prévu au tableau des dons</i>
École Mgr Victor	Aide financière pour le projet « Paysage gourmand » qui permet d'éduquer les élèves en apprenant les bases de la plantation des végétaux	100 \$
Réseau québécois de Villes et Villages en santé	Renouvellement adhésion annuelle	94 \$
Pèlerinage à pied Alma/Lac-Bouchette Les 11-12-13 juin 2019	Aide financière	250 \$
Fonds des services éducatifs du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé	Participation soirée découvertes. 50 \$ le billet	Achat de 4 billets 200 \$
Fabrique Sainte-Croix	Participation au théâtre La Menteuse. 20 \$ le billet	Achat de 8 billets 160 \$
Traversée internationale du lac Saint-Jean	Cocktail bénéfique de la 65 ^e traversée le vendredi 10 mai	225 \$
Fabrique Saint-Jérôme	Déneigement hiver 2018-2019	2 501,31 \$
Fabrique Sainte-Croix	Déneigement hiver 2018-2019	2 529,45 \$
Fondation des Œuvres du Havre de l'Hospitalité	Campagne de financement	50 \$
Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma	Tournoi de golf le 13 juin	2 personnes golf et souper 300 \$
Municipalité de Saint-André	Soirée de financement « Bing Band » le 27 avril 2019	Représentation M. le maire
Liberté à Vélo – Randonnée Hydro-Québec	Contribution financière. La randonnée sera présente dans notre municipalité le dimanche 23 juin à midi.	500 \$
Club optimiste Activité de Pâques	Programme d'aide financière Volet V – Activités de masse	Recommandation 325 \$
Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est	30 ^e édition Tournoi de golf le jeudi 6 juin	2 personnes golf et souper 292 \$

Adoptée à l'unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 112.05.2019 MOTION DE FÉLICITATIONS - RÉCIPIENDAIRES GALA DES GRANDS PRIX AGROALIMENTAIRES

M. Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de la Chocolaterie Rose-Élisabeth pour avoir remporté le Prix du public de Radio Canada ainsi qu'à l'entreprise bio Merci la Terre pour avoir remporté le Prix Coup de cœur du Jury lors du Gala des Grands Prix agroalimentaires qui reconnaissait, le 2 mai 2019, le travail et l'excellence d'entreprises qui façonnent notre identité alimentaire.

Adoptée à l'unanimité

6.2 113.05.2019 MOTION DE FÉLICITATIONS - MME ALICE POTVIN

M. Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de M^{me} Alice Potvin récipiendaire des prix suivants :

- La Médaille du lieutenant-gouverneur pour la jeunesse, laquelle reconnaît l'engagement scolaire et communautaire
- Le Prix Claude Masson dans la catégorie jeune bénévole
- La deuxième place au championnat mondial d'art oratoire d'Optimist International avec obtention d'une bourse de 1 500 \$

Adoptée à l'unanimité

6.3 114.05.2019 MOTION DE FÉLICITATIONS - FERME CENDRILLON

M. Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de M. Roberto Dufour, propriétaire de la Ferme Cendrillon, pour s'être mérité le titre de maître-éleveur Ayrshire par l'association de la race Ayrshire. Il s'agit du plus prestigieux titre accordé par Ayrshire Canada aux éleveurs qui excellent pour la conformation et la production.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur le sujet suivant :

La non-conclusion d'une entente de fourniture de services en gestion avec la Municipalité d'Hébertville.

8.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier